

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter l'orientation que vous avez donnée au débat. En ma qualité de haut fonctionnaire de la Chambre des communes, j'entends naturellement faire tout ce que je pourrai, de concert avec vous, pour rendre les travaux de la Chambre efficaces. Je constate, toutefois, que vous nous avez donné un exposé et un sommaire composés surtout de données statistiques et j'estime que le compte rendu intégral devrait être mis à notre disposition. Je pense qu'un compte rendu semblable, indiquant les questions posées par les divers partis au cours de la période de 1961 et 1962, nous serait utile.

Pour ce qui est du but général qui est proposé, je suis, comme vous, désireux de faire en sorte que la Chambre fonctionne de façon efficace et compétente sans pour cela priver les honorables députés du droit qui leur revient d'obtenir des renseignements du gouvernement. Je pense que si l'on peut disposer du personnel nécessaire à la préparation de ces données statistiques, qui sont très détaillées, ce serait dans l'intérêt de la Chambre, en même temps que très utile pour nous, étant donné ce que vous avez dit des Orateurs précédents, monsieur l'Orateur Lambert et monsieur l'Orateur Michener, de connaître la situation qui régnait au cours de ces années.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): La Chambre, j'en suis sûr, sait gré à Votre Honneur d'avoir réfléchi mûrement à la question de l'appel de l'ordre du jour. On a beaucoup parlé, dans les journaux, du temps qu'on y consacre.

Je crois qu'il y a deux points à souligner. D'abord, les questions ont de l'importance dans la mesure où c'est le seul moyen qu'ont les députés d'obtenir rapidement du gouvernement une réponse qui a trait à des affaires sérieuses. Tous les membres de la Chambre et surtout les députés de l'opposition ont le devoir de poser de temps à autre des questions au gouvernement à propos de son activité et de ses déclarations de principe. Cela s'applique moins aux députés qui appuient le gouvernement peut-être et les chiffres montrent que ceux-ci n'ont pas été très actifs en ce domaine. Cela s'explique. D'autre part, il est vrai, selon moi, que la période des questions dépasse les bornes et qu'on ferait mieux d'inscrire au *Feuilleton* un grand nombre de questions posées de vive voix ou alors d'attendre que la Chambre soit saisie des crédits des ministères.

Quant à nous du Nouveau parti démocratique, nous sommes disposés à collaborer avec Votre Honneur et avec tous les groupes afin

[M. l'Orateur.]

de tâcher de raccourcir la période des questions. Nous serions même disposés à ne poser que trois questions par jour et à décider entre nous qui poserait ces questions. Nous serions prêts à accepter certaines restrictions. Une des difficultés qui se pose au sujet de la limite de temps, c'est que si les ministres insistent pour lire des réponses de deux ou trois pages, les 30 minutes s'écouleront très rapidement. S'ils répondent évasivement et qu'il faille poser deux et trois questions supplémentaires avant d'avoir la réponse que nous aurions dû obtenir dès le début, il y aura encore perte de temps. Mais nous sommes disposés à collaborer entièrement avec Votre Honneur afin d'améliorer la période des questions. Si le règlement concernant les 30 minutes ne se révèle pas satisfaisant, nous pourrions mettre une autre méthode à l'essai, mais nous voulons accélérer les travaux de la Chambre et nous collaborerons avec Votre Honneur sous ce rapport.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Puis-je me joindre à tous ceux qui ont déjà remercié Votre Honneur de son exposé si utile et détaillé qui nous a expliqué à nouveau le sens qu'il fallait donner à la période réservée aux questions, en nous signalant certaines opinions de vos prédécesseurs à ce sujet? Nous vous sommes reconnaissants des propositions que vous avez faites en vue d'augmenter l'utilité de cette période et d'en tirer le plus grand avantage.

Je suis convaincu que la période réservée aux questions est l'une des plus fructueuses que nous passons à la Chambre et qu'il ne faudrait pas essayer de limiter le privilège d'obtenir des renseignements des ministres de la Couronne. Mais j'admets qu'il nous faudra tous collaborer afin de rendre cette période plus fructueuse et plus utile. J'aurais la proposition suivante à vous faire: Quand il se présentera des questions d'importance urgente au cours d'une séance quelconque, les questions qu'il ne serait pas possible de poser un jour pourraient fort bien avoir la préférence sur celles qu'on formulerait les jours suivants.

Je puis assurer Votre Honneur de notre coopération à cet égard. S'il faut limiter le nombre des questions que nous posons, nous accepterons volontiers cette proposition. S'il s'agit de s'imposer une certaine discipline et de prendre des dispositions en vue d'une collaboration entre honnêtes gens, nous aurons plaisir à collaborer dans ce sens. Nous considérons votre position à la Chambre comme extrêmement importante, monsieur l'Orateur, et vous pouvez toujours être certain d'avoir notre appui, c'est-à-dire celui du parti du Crédit social.